

Délibération 2021-15

Point de l'ordre du jour : IV 4.4

Objet : Tarifs complémentaires

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure de Paris-Saclay,

Vu l'avis favorable du conseil scientifique en date du 18 juin 2021 ;

Vu le règlement du diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

Vote 1 :

Le conseil d'administration approuve les droits d'inscription au diplôme d'établissement « *Année de Recherche en Recherche-Création (ARRC)* » d'un montant de 243 € incluant les droits de bibliothèque. Les étudiants boursiers sur critères sociaux sont exonérés des droits d'inscription.

Nombres de votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

Vote 2 :

Le conseil d'administration approuve les droits d'inscription à l'École Thématique sur les Incertitudes en Calcul Scientifique ETICS organisée par le Centre Borelli du 12 au 17 septembre 2021 à Erdeven d'un montant de 750€ HT par participant.

Nombres de votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 juin 2021

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA – 25.06.2021 - D.2021-15

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
[15/07/2021](#)

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au
Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de
l'Innovation le :

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.